

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A A INTEGRER AU DOSSIER AMIANTE - PARTIES PRIVATIVES

Article R.1334-20 du Code de la Santé Publique
Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

PROGRAMME 406LAA0103

5 AVENUE DU 8 MAI 1945

LOGEMENT 5
77280 OTHIS



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :	R+1	Porte :	LOGEMENT 5
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 406LAA0103	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Le repérage a été réalisé le :	06/02/2019	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Alain LEITE LOPES	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	CPDI4715	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	17/01/2018	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur :	I.Cert Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint- Grégoire	Date de validité :	31/12/2019

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 18/02/2019

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Alain LEITE LOPES**



C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES.....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	2
C \ SOMMAIRE.....	3
D \ CONCLUSIONS.....	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	10
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS	10
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	12
ATTESTATION(S).....	15
CERTIFICAT DE COMPETENCES	16

D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

(Voir ci-dessous obligations réglementaires)

Liste des locaux non visités et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique)

Les propriétaires des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé " dossier amiante – parties privatives " comprenant les informations et documents suivants :

1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en oeuvre.

Le dossier amiante – parties privatives mentionné au I de l'article R. 1334-29-4 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier amiante – parties privatives à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (**Art R.1334-20**)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au chapitre E \ programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

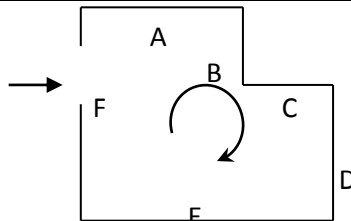
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE	VISITE
Séjour	R+1		OUI
Placard	R+1		OUI
Cuisine	R+1		OUI
Gaine technique	R+1		OUI
Chambre 1	R+1		OUI
Salle de bains	R+1		OUI
Couloir	R+1		OUI
Chambre 2	R+1		OUI
WC	R+1		OUI
Gaine technique	R+1		OUI

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR 3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHE R HAUT	PORTE S	FENETRE 1	FENETRE 2
Séjour	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Plaques de plâtre	Béton		Sol souple	Peinture			
Placard	Plaques de plâtre				Sol souple	Peinture			
Cuisine	Plaques de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Béton		Sol souple	Peinture			
Gaine technique									
Chambre 1	Plaques de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)			Sol souple	Peinture			
Salle de bains	Plaques de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)			Sol souple	Peinture			
Couloir	Plaques de plâtre				Sol souple	Peinture			
Chambre 2	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Plaques de plâtre			Sol souple	Peinture			
WC	Plaques de plâtre				Sol souple	Peinture			
Gaine technique									

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage



LEGENDE		
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre
	Murs Machefer

	Murs amiantés
	Prélèvements de sol amianté
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafond amiantés
	Prélèvements de plafond non amiantés
	Prélèvements de mur amiantés
	Prélèvements de mur non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sols amiantés
	Plafonds amiantés
	Sols et plafonds amiantés
	Conduits amiantés
	Conduits non amiantés

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-11577 EN DATE DU 14/02/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0719-11577 Réf. Commande Client : 406LAA0103-01
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 11/02/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1)- Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 - (2)- Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou : - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS				Réf échantillon ITGA : IT151902-5949
Réf échantillon client : 406LAA0103P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Mur E Béton				Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau beige en vrac
* Peinture en vrac non séparable + matériau beige en vrac	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS				Réf échantillon ITGA : IT151902-5950
Réf échantillon client : 406LAA0103P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Plafond Enduit Peinture béton				Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac
* Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS				Réf échantillon ITGA : IT151902-5951
Réf échantillon client : 406LAA0103P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 2 Mur B isolant				Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée
* Peinture en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/3

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-11577 EN DATE DU 14/02/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS Réf échantillon client : 406LAA0103P004 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 1 Mur A Enduit		Réf échantillon ITGA : IT151902-5952 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée		
* Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée	META (1)	1	13/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS Réf échantillon client : 406LAA0103P005 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur C Béton		Réf échantillon ITGA : IT151902-5953 Description ITGA : Peinture en vrac avec couche en toile / Matériau gris en vrac		
* Peinture en vrac avec couche en toile non séparable + matériau gris en vrac	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS Réf échantillon client : 406LAA0103P006 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salle de bains Plafond Enduit Peinture béton		Réf échantillon ITGA : IT151902-5954 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac		
* Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS Réf échantillon client : 406LAA0103P007 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / WC Mur A Enduit		Réf échantillon ITGA : IT151902-5955 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée		
* Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée	META (1)	2	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS Réf échantillon client : 406LAA0103P008 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur B Isolant		Réf échantillon ITGA : IT151902-5956 Description ITGA : Peinture en vrac avec couche en toile / Matériau plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée		
* Peinture en vrac avec couche en toile non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS Réf échantillon client : 406LAA0103P009 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Sol Revêtement souple		Réf échantillon ITGA : IT151902-5957 Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragrage gris / Sous couche de ragrage blanche / Ragrage rose / Matériau compact gris hétérogène		
* Revêtement souple beige	META (1)	1	13/02/2019	Amiante non détecté / -
* Colle polymère jaune non séparable + ragrage gris + sous couche de ragrage blanche non séparable	META (1)	1	13/02/2019	Amiante non détecté / -
* Ragrage rose	META (1)	1	13/02/2019	Amiante non détecté / -
* Matériau compact gris hétérogène	META (1)	1	13/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS Réf échantillon client : 406LAA0103P010 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 1 Sol Revêtement souple		Réf échantillon ITGA : IT151902-5958 Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragrage rose / Matériau gris hétérogène		
* Revêtement souple beige	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
* Colle polymère jaune non séparable + ragrage rose	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
* Matériau gris hétérogène	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 2/3

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-11577 EN DATE DU 14/02/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS Réf échantillon client : 406LAA0103P011 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Sol Revêtement souple				
Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Matériau compact gris hétérogène		Réf échantillon ITGA : IT151902-5959		
▫ Revêtement souple beige	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
▫ Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
▫ Matériau compact gris hétérogène	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS Réf échantillon client : 406LAA0103P012 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salle de bains Sol Revêtement souple				
Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage rose / Ragréage gris / Matériau compact gris hétérogène		Réf échantillon ITGA : IT151902-5960		
▫ Revêtement souple beige	META (1)	1	13/02/2019	Amiante non détecté / -
▫ Ragréage gris	META (1)	1	13/02/2019	Amiante non détecté / -
▫ Matériau compact gris hétérogène	META (1)	1	13/02/2019	Amiante non détecté / -
▫ Colle polymère jaune non séparable + ragréage rose	META (1)	1	13/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS Réf échantillon client : 406LAA0103P013 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur C Faïence 1				
Description ITGA : Carrelage / Colle beige / Couche plâtruse blanche / Matériau gris		Réf échantillon ITGA : IT151902-5961		
▫ Carrelage	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
▫ Colle beige + couche plâtruse blanche non séparable + matériau gris non séparable	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 406LAA0103-01 - 5 AVENUE DU 8 MAI 1945 77280 OTHIS Réf échantillon client : 406LAA0103P014 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salle de bains Mur D Faïence 2				
Description ITGA : Carrelage / Colle beige / Couche plâtruse blanche avec couche cartonnée		Réf échantillon ITGA : IT151902-5962		
▫ Carrelage	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
▫ Colle beige	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
▫ Couche plâtruse blanche avec couche cartonnée	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -

Validé par : Bastien PORRES - Responsable de Laboratoire Adjoint



ATTESTATION(S)



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :
EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE
21 ROUTE D ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALLUR)
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNMT)
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DES LIEUX LOCATIFS
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

PEFC 10-31-1483 / Certifié PEFC
N° 100000103 2008-002

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.
La présente attestation est valable du 1^{er} JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.
Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.
L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.
A défaut la garantie n'est pas acquise.

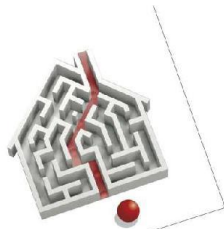
Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018
Pour la compagnie



CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI4715 Version 001

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur LEITE LOPES Alain

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 23/08/2022
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 21/06/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 21/06/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 15/01/2018.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1, 3, 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inhalation par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant du formaldéhyde et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 3 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DIFR 11 rev13